



Ville de **Loyettes**

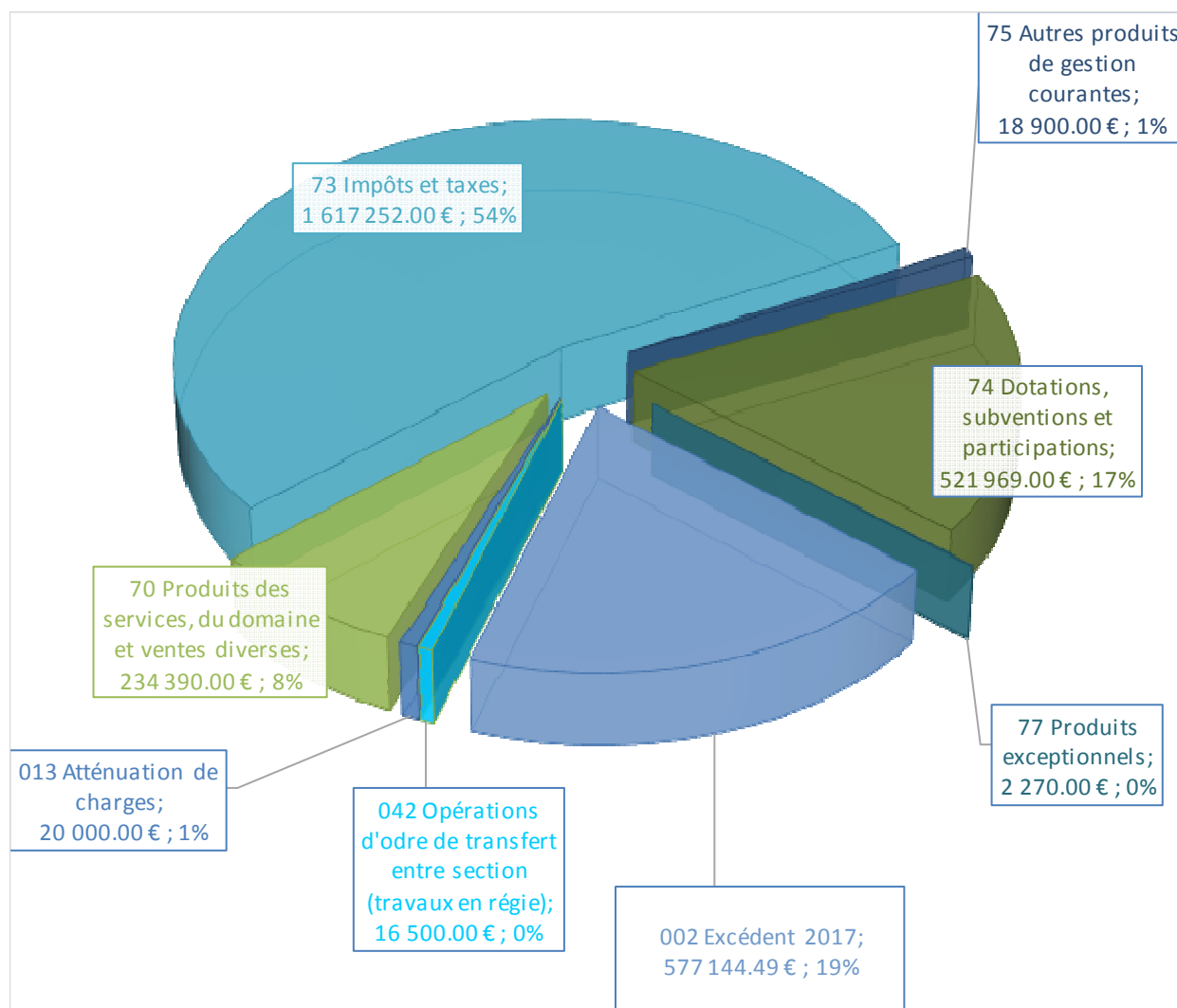
**RAPPORT DE PRESENTATION SYNTHETIQUE  
BUDGET PRIMITIF 2018**  
**Budget principal**

\*\*\*\*\*

Le présent document est établi en application de l'article L 2313-1 du code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi NOTRE du 17 août 2015. Il prévoit que « *Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.* »  
Il est disponible sur le portail internet de la Collectivité [www.commune-loyettes.fr](http://www.commune-loyettes.fr), rubrique la mairie, finances et budget

Le budget est adopté sans **notification des dotations ni des bases d'imposition**. Toutefois les projections budgétaires tiennent compte des informations portées dans la loi de finances pour 2018.

\*\*\*\*\*

**Section de fonctionnement, 3 008 425.49 €****Recettes (réalisé 2017 2 971 211.15 €)****Chapitre 002 report capitalisé 2017**

Compte tenu des programmes d'investissement 2018 à engager, une partie de l'excédent 2017 de fonctionnement a été basculé en investissement

**Chapitre 013 Atténuations de charge**

Dans ce chapitre sont constatés les remboursements des absences de personnel pour maladie, accident de service ou maternité par l'assureur et la CPAM. Remboursement des absences de personnel.

Il est également prévu dans ce chapitre le versement de la dotation de compensation de la CSG qui sera versée par l'État pour les personnels titulaires (8 000 € prévus)

La baisse est notable par rapport à 2017 qui a enregistré des maladies de longue durée.

**Chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections**

Il est prévu des crédits en vue

- de l'intégration des travaux en régie pour la réhabilitation de la petite salle de la mairie

- d'une reprise sur amortissement pour un trop versé sur un programme du SIEA dont les travaux ne sont pas totalement amortis

### **Chapitre 70 Produits des services, du domaine et des ventes diverses**

Ce chapitre est en progression par rapport aux prévisions 2017. Ces évolutions concernent le service Enfance Jeunesse où il est prévu une hausse de la fréquentation (article 7067)

Il est à noter que l'indice des fermages a baissé, les loyers des baux ruraux seront donc un peu plus faibles (article 7083)

### **Chapitre 73 Impôts et taxes**

Ce chapitre connaît une nouvelle baisse en raison

- de la première part de dégrèvement sur la taxe d'habitation (30 %) décidée par l'État pour certains foyers
- d'une dotation de solidarité communautaire ramenée de 179 250 à 170 000 € (non notifiée)
- d'une prévision pour la taxe relative aux droits de mutation de 20 000 € (44 121 € réalisés en 2017), qui correspond aux recettes réalisées sur les précédents exercices.
- De l'absence de prévision de recette sur la taxe sur les terrains nus devenus constructibles depuis moins de 18 ans en raison de l'absence de projets sur ce type de terrain (recettes 2017 114 111.00 €)



**A noter** les bases sont revalorisées en 2018 de 1.012 %. Les modalités de revalorisation des bases ont évolué en 2018. Désormais elles sont fixées par rapport à l'inflation constatée en n-1 (loi de finances 2017)

**Il est prévu dans le produit une augmentation des taux locaux de l'ordre de 2 %. Cette augmentation reste à la charge du contribuable dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation. Autrement dit cette augmentation ne sera pas pris en charge par l'État.**

### **FOCUS REFORME DE LA TAXE D'HABITATION**

Le dégrèvement se fera en 3 temps

- 2018 : 30 %
- 2019 : 65 %
- 2020 : 100 %

Pour bénéficier d'un dégrèvement complet en 2018 le revenu fiscal de référence ne doit pas dépasser 27 000 € pour un célibataire 55 000 € pour un couple avec 2 enfants.

Pour bénéficier d'un dégrèvement dégressif en 2018 le revenu fiscal de référence ne doit pas dépasser 28 000 € pour un célibataire et 57 000 € pour un couple avec 2 enfants

**A retenir :**

Pour compenser la suppression à l'échéance 2020, l'État réfléchit à des mesures compensatoires. Le Comité des finances locales a émis un certain nombre de propositions pour compenser « à l'euro près » cette mesure :

- Transfert des départements vers les communes de leur part de taxe sur le foncier non bâti (les départements bénéficieraient en contrepartie d'une fraction de CSG et d'un taux additionnel sur la CSG)
- Transfert aux communes d'une fraction de TVA sans mise en œuvre d'une TVA territorialisée pour éviter les disparités
- La mise en place d'une nouvelle dotation a été rejetée

***La forme de cette compensation doit être arrêtée par l'État d'ici à 2020***

**Chapitre 74 Dotations, subventions et participations**

Ce chapitre connaît une augmentation par rapport à 2017 car il a été provisionné sur ce chapitre la compensation du dégrèvement de la taxe d'habitation à hauteur de 128 000 €

**Dotations de l'État**

	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
DGF	330 822 €	326 016 €	291 078 €	257 173 €	217 072€	<i>200 000 €</i>
Péréquation	5 888 €	3 925 €	0 €	0 €	0 €	<i>0 €</i>
Dotation solidarité rurale	25 154 €	28 661 €	32 314 €	29 000 €	38 957 €	<i>30 000 €</i>
<b>Total</b>	<b>361 864 €</b>	<b>358 602 €</b>	<b>323 392 €</b>	<b>286 173 €</b>	<b>256 029 €</b>	<b><i>230 000 €</i></b>

**DGF**

Le nouveau Gouvernement n'a pas augmenté la part de la contribution à la résorption du déficit public à prélever sur la DGF. Toutefois les montants précédemment prélevés ne sont pas redistribués. Leurs prélèvements est acquis.

L'écêtement<sup>1</sup> 2018 a été modifié. Il porte sur au maximum 1 % des recettes réelles de fonctionnement de l'année n-2 soit pour Loyettes 26 800 € environ

La part population impacte également la variation de la DGF car la population légale de Loyettes est passée de 3209 à 3195 habitants

La Dotation de solidarité rurale (**DSR**) bénéficiant d'un système de sortie de son éligibilité a été provisionnée à hauteur de 30 000 €.

**Les autres dotations****A noter**

- L'inscription d'une nouvelle « dotation » le FCTVA sur le fonctionnement estimé à 19 000 € (pour les travaux sur la voirie et les bâtiments réalisés en 2016)

<sup>1</sup> Pour mémoire : l'écêtement permet de financer la DGF des communes les moins favorisées par un prélèvement sur la DGF des plus favorisées. L'État reste ainsi dans l'enveloppe dite normée

- La baisse sur l'article 7488 où était comptabilisée la dotation de l'Etat pour la mise en œuvre des rythmes scolaires

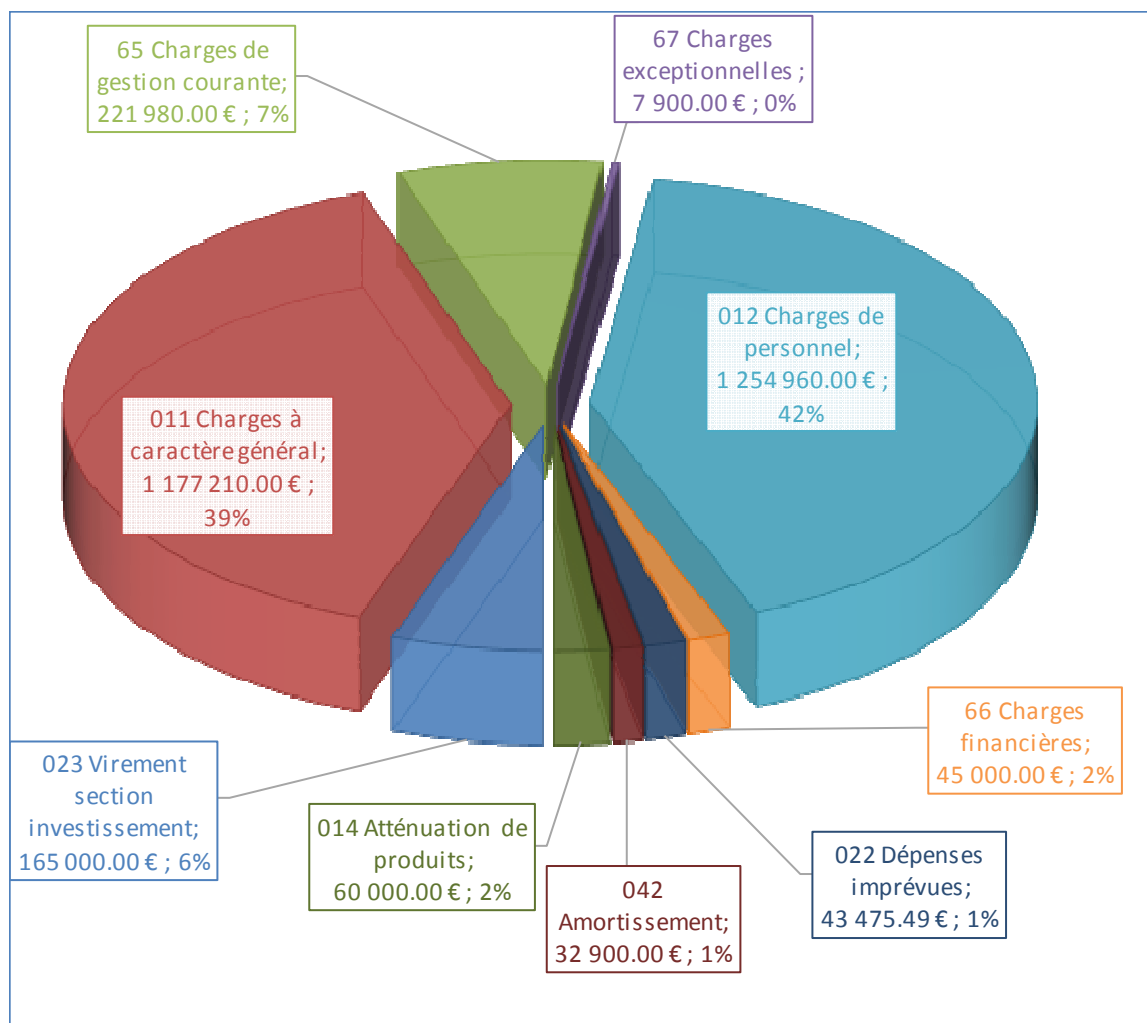
### **Chapitre 75 Autres produits de gestion courante**

La prévision sur ce chapitre est constante par rapport au réalisé 2017.

### **Chapitre 77 Produits exceptionnels**

Les prévisions inscrites concernent le remboursement par Suez de trop versés sur les estimations de consommations d'eau des services en juin 2017 et des trop versés exceptionnels de certains usagers.

Loyettes n'est pas impactée cette année par l'entrée dans l'enveloppe normée des dotations de compensation de réforme de la taxe professionnelle que sont le FNGIR ou la DCRTP (38 359.00 €). Pour mémoire ces dotations avaient été mises en place pour garantir leurs ressources aux collectivités locales malgré la réforme. Toutefois cela pourrait évoluer dans les années à venir

**Dépenses (réalisées 2017, 2 569 475.85 €)****Chapitre 011 Charges à caractère général**

Les prévisions sont supérieures à celles du réalisé 2017 mais quasi constantes par rapport au prévisionnel 2017

Globalement il est prévu une augmentation de 4 % sur les fluides. (60611 à 60622)

*Fournitures de petit équipement* (60632) : crédits supérieurs pour financer les travaux réalisés en interne

*Fournitures de voirie* (60633) : crédits supérieurs pour financer l'acquisition des plaques de rue dans le cadre de l'opération de refonte de l'adressage

*Fournitures scolaires* (6067) : légère augmentation liée à l'augmentation des effectifs en élémentaire

Autres matières et fournitures (6068) : crédits supérieurs pour financer une partie des mesures rendues nécessaires par la mise en place du Document Unique (7 000 €)

*Contrat de prestation de service* (611) : opération de reprises des concessions échues au cimetière (9 500 €). De plus, il est prévu une augmentation de la fréquentation à la cantine scolaire et par la même un surcoût lié à l'acquisition des repas. Une opération est également prévue pour traiter les chenilles processionnaire rue du Bugey. Le coût est élevé compte tenu qu'il ne peut plus être utilisé de produits phytosanitaires.

*Locations mobilières* (6135) : crédits supérieurs car en 2017 il y a des mandatements qui ont été faits au 611 au lieu de cet article

*Maintenance* (6156) : suite aux travaux de remise à niveau des équipements informatiques un contrat de suivi est mis en place afin de maintenir en état les investissements réalisés. Par ailleurs de nouveaux contrats ont été souscrits : maintenance des caméras et des antennes relais de la Collectivité. Au dernier trimestre 2017, la plupart des contrats de maintenance des copieurs arrivent à échéance.

*Entretien et réparations de bâtiments publics* (615221) : voir détail ci-après

*Entretien et réparations voiries* (615231) : voir détail ci-après

*Entretien et réparations de réseaux* (615232) : il est prévu d'engager un programme de traitement des eaux de pluie afin de régler une partie des difficultés rencontrées par la STEP

*Matériel roulant* (61551) : des frais importants ont été engagés sur le véhicule de la cantine scolaire

*Autres biens mobiliers* (61558) : le budget sécurité est provisionné sur cet article alors qu'en 2017 il l'avait été sur le 615232

*Études* (617) : crédits ouverts pour la mise en place d'une politique municipale de défense contre l'incendie suite aux évolutions nationales et départementales + étude sur la qualité de l'air (report 2017)

*Versement à des organismes de formation* (6184) : il est prévu d'habiliter des personnels pour assurer la sécurité incendie à la salle polyvalente (se déroulera sur 2018 et 2019)

*Honoraires* (6226) crédits prévus pour solliciter le conseil juridique de la Commune (4 500 €) mais également rémunérer des géomètres au besoin.

*Frais d'actes et de contentieux* (6227) provision

*Divers* (6228) piscine des scolaires, sorties des alsh, module téléalerte et développement site web

*Annonces et insertions* (6231) annonces légales pour les marchés et pour les reprises de concessions

*Fêtes et cérémonies* (6232) ajout des chèques cadeaux ne figurant pas au budget

*Transports collectifs* (6247) : bus piscine plus onéreux pris en charge par CCPA

*Frais de nettoyage des locaux* (6283) : nouveau marché d'entretien du groupe scolaire avec une augmentation des fréquences

### Principales dépenses de fonctionnement 2018

Service / commission	Budget prévisionnel de fonctionnement
Écoles	16 150 €
Bibliothèque	7 400 €
Cérémonies, sport, association	97 470 € dont 48 670 € subventions
Administration	86 370 €
Communication	14 200 €
Vrd	145 700 €

Sécurité	57 500 €
Patrimoine	192 100 €
Technique	109 500 €
Environnement, cimetière	59 100 €
Enfance jeunesse (hors personnel)	85 720 €
Marchés	2 000 €

## Chapitre 012 Charges de personnel

### Évolution des cotisations à la charge des agents et de la Commune :

Les taux de cotisations évoluent en 2018 à la fois pour l'employeur et pour les agents afin de tenir compte de l'augmentation de la part CSG qui doit se traduire dans la fonction publique par une « opération blanche » c'est-à-dire sans gain ni perte pour les agents

Certains personnels vont bénéficier d'une indemnité compensatrice car les allègements de cotisations ne sont pas suffisants (selon les profils, suppression de la cotisation solidarité ou 0.75 % de la part maladie Urssaf). Cette indemnité doit être compensée par l'État pour les agents titulaires

Une clause d'actualisation est prévue en 2019. En revanche rien n'est prévu pour les années à venir.

Cotisations	2015	2016	2017	2018
<u>CNRACL</u> Agent Commune	9.54 % 30.50 %	9.94 % 30.60%	10.29 % (augmentation jusqu'en 2020 au moins) 30.65 % (taux qui devrait rester à cette valeur jusqu'en 2020)	10.56 %  30.65 %
<u>IRCANTEC (tranche A)</u> Agent Commune	2.64 % 3.96 %	2.72 % 4.08 %	2.80 % 4.20 %	2.80 % 4.20 %
<u>URSSAF</u> vieillesse Agent Commune	6.85%/0.30% 8.50 %/1.80%	6.90%/0.35% 8.55%/1.85%	6.90%/0.40% 8.55%/1.90%	6.90%/0.40 % 8.55 %/1.90%
<u>URSSAF</u> allocations familiales (commune)	Pas de changement	Pas de changement	Pas de changement	Pas de changement



URSSAF maladie		12.84 %	12.89 %	<b>13 %</b>
URSSAF accident du travail		1.60%	1.69%	<b>1.60 %</b>
SMIC	9.61 €	9.67 €	9.76 €	9.88 €
CNFPT	1 %	0.90 %	0.90 %	0.90 %

Évolution des effectifs :

- Départ à la retraite d'un agent de la filière technique à l'été 2018
- Recrutement d'un agent pour le remplacer
- Embauche d'un agent des ST précédemment en emploi d'avenir (surcoût)
- Bascule d'un animateur sur le poste d'ATSEM en emploi d'avenir ce qui occasionne un changement de temps de travail (passage à 32h et une affiliation au régime spécial)
- Renfort au service urbanisme prévu à temps plein et pour 1 an
- 1 emploi enfance jeunesse de renfort à 27h00 pour 1 an
- 1 emploi enfance jeunesse de renfort à 18h00 pour 6 mois
- 1 emploi enfance jeunesse de renfort à 10h00 pour 6 mois
- CEE (89 jours)
- 1.5 agent pour pourvoir aux absences dans les différents services
- 1 CAE 1 an
- 1 emploi d'avenir 1 an

L'augmentation prévisionnelle se situe autour de 5.20 %.

Ajournement du protocole parcours carrières et rémunération

Il faut noter que le PPCR a été ajourné au 1/01/2019. Ce protocole s'il est réactivé occasionnera une nouvelle augmentation sensible de la masse salariale de la Collectivité

**Les emplois pourvus par service au 01/01/2018 :**

<b>Service</b>	<b>Emplois en ETP</b>
Affaires générales	2
Administratif	5.3 dont 1 agent contractuel et 1 agent bénéficiant d'un 80 %
Enfance Jeunesse (animation et ATSEM)	11.11 dont 3 agents contractuels et 1 agent bénéficiant d'un 80 %
Prévention sécurité	2
Culture	0.5
Technique	9 dont 2 contractuels
Entretien	1.76
APC	0.47
<b>Total ETP</b>	<b>32.14</b>

**Chapitre 014 Atténuation de produits**

Le volume global du FPIC n'augmente pas en 2018. Toutefois la contribution étant fonction de la situation des autres intercommunalités, il est prévu 60 000 € pour 42 538 € payés en 2017.

## **Chapitre 022 Dépenses imprévues de fonctionnement**

La provision est inférieure à celle de 2017 car l'évolution du FPIC est moins incertaine

## **Chapitre 023 Virement à la section d'investissement**

La prévision est inférieure à celle de 2017 car la dotation à l'investissement 2018 a été réalisée au stade de l'affectation du résultat 2017

## **Chapitre 042 Opérations d'ordre**

Amortissement des travaux effectués par le SIEA

## **Chapitre 65 Autres charges de gestion courante**

Il est prévu une augmentation par rapport à ce qui a été réalisé en 2017 (221 980 € prévus pour 201 183.36 € réalisés)

Il est prévu une augmentation sur

- l'article 65541 pour financer l'augmentation de l'électricité sur l'éclairage public
- l'article 657362 pour le CCAS 10 000 € au lieu de 5 000 € en 2017
- aux articles 6574 et 65738 en raison de subventions exceptionnelles prévues pour
  - o les classes découvertes aux écoles : 6 000 €
  - o projet montagne du collège le Grand Champ : 570 €

## **Chapitre 66 Charges financières**

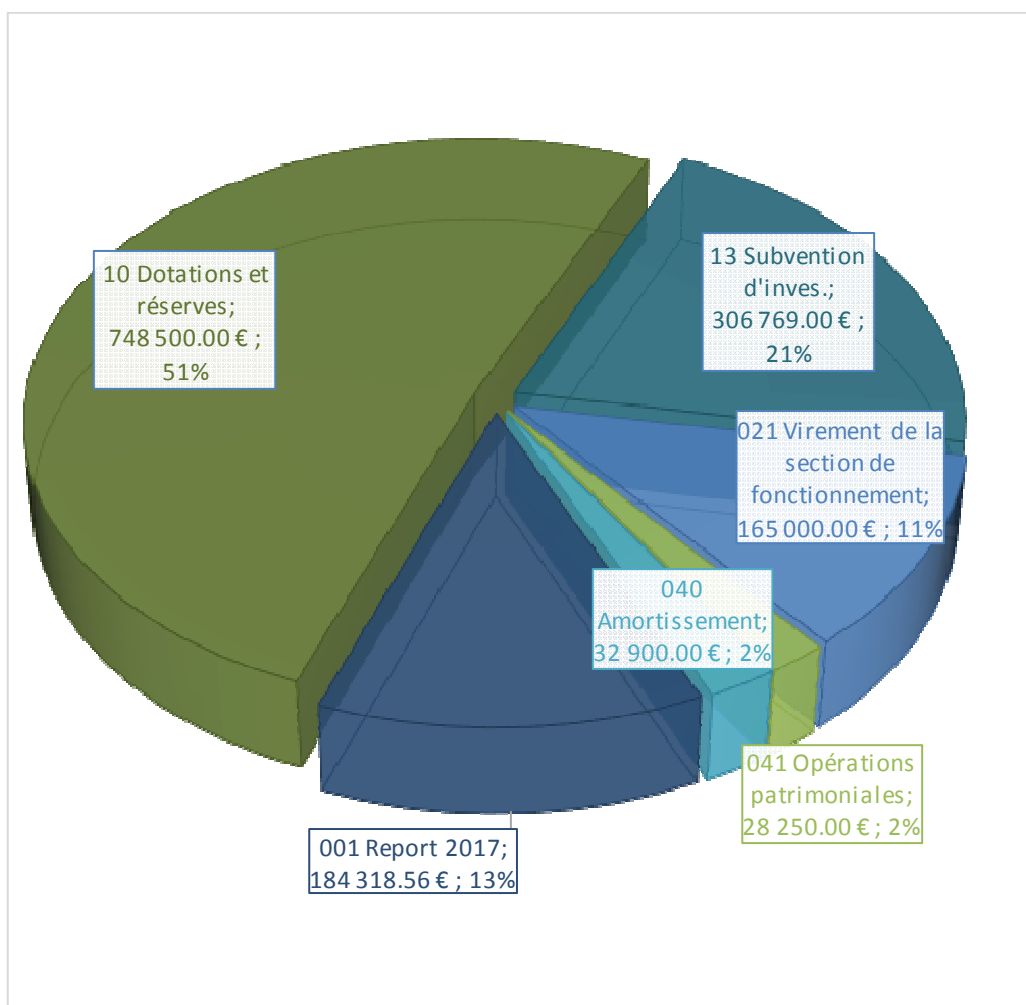
Voir en annexe

Les intérêts provisionnés sont un peu plus importants car il est prévu une hausse des taux directeurs courant 2018 ce qui aurait pour effet de rehausser les intérêts du prêt à taux variable de 1 400 000 €.

## **Chapitre 67 Charges exceptionnelles**

Dans ce chapitre sont prévus les acquisitions des prix pour le concours de fleurissement ainsi que d'éventuelles annulations de titre sur exercices passés.

A noter l'inscription de la contribution de la Commune au projet de la piste cyclable 6 000 €

**Section d'investissement, 1 465 737.56 €****Recettes (réalisées 2017, 534 532.31 HORS REPORT €)****Chapitre 001 solde d'exécution d'investissement reporté**

Report du solde de clôture de la section d'investissement de 2017

**Chapitre 021 virement de la section de fonctionnement €**

Il s'agit de l'excédent prévisionnel de la section de fonctionnement 2018

**Chapitre 040 opérations d'ordre**

Dotations aux amortissements des travaux réalisés avec le SIEA

**Chapitre 041 opérations patrimoniales**

Ce chapitre permet de retracer les opérations d'ordre liées aux avances versées aux entreprises lors de travaux et d'intégrer dans les programmes les études préalables

Il a son pendant strictement identique en dépenses d'investissement

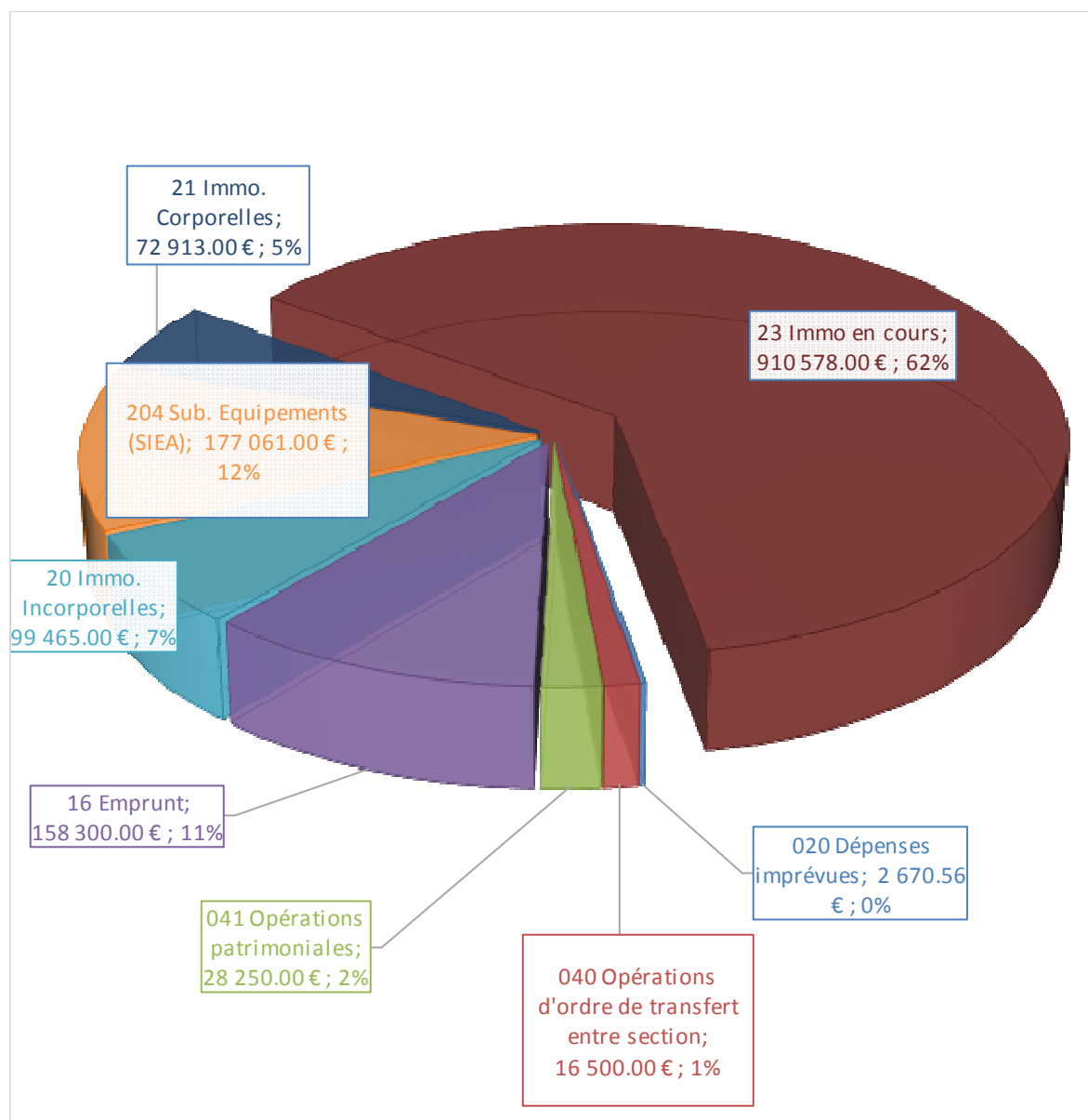
**Chapitre 10 dotations fonds divers**

Il est prévu le versement du FCTVA : 50 000 € car les investissements 2016 ont été faibles  
La taxe d'aménagement : 50 000 €. La Collectivité devrait percevoir les TA pour le lotissement  
situé rue des Alluets

Il est également comptabilisé dans ce chapitre l'affectation du résultat de fonctionnement 2017

**Chapitre 13 Subventions d'investissement****RECETTES INVESTISSEMENT**

	<b><u>RAR</u></b>
ccpa salle polyvalente	54 219.00 €
cd01 salle polyvalente	62 250.00 €
	<b><u>2018</u></b>
DETR salle polyvalente	76 400.00 €
Région salle polyvalente	49 500.00 €
Mariniers FSIL	36 500.00 €
Delaye Dept01	27 900.00 €

**Dépenses (réalisées 2017, 831 113.44 €)****Chapitre 020 Dépenses imprévues d'investissement**

Les crédits provisionnés permettront de faire face à d'éventuelles dépenses imprévues courant 2017

**Chapitre 040 Opérations d'ordre entre section**

Ce chapitre permet de retracer les écritures d'ordre liées à l'intégration des travaux en régie (réhabilitation petite salle de la mairie) et à la reprise sur amortissement

**Chapitre 041 Opérations patrimoniales**

Ce chapitre permet de retracer les opérations d'ordre liées aux avances versées aux entreprises lors de travaux et d'intégrer dans les programmes les études préalables  
Il a son pendant strictement identique en recettes d'investissement

**Chapitre 16 emprunts**

Voir annexes relatives aux emprunts

**Chapitre 20, 21 et 23 Opérations d'investissements 2018**Les programmes :

COMMISSION	OBJET	IMPUT	Report (RAR)	Ouverture 2018	Total	Note
PATRIMOINE	Agrandissement de la salle des fêtes	opé 258	53 305.00 €	636 100.00 €	689 405.00 €	il faut ajouter 10 000 € provisionnés au 238 soit 699 405 €
ENF	Réhabilitation du groupe scolaire	opé 263	17 640.00 €		17 640.00 €	
ENV	Agrandissement du cimetière : aménagement jardin du souvenir en 2018	opé 251	3 540.00 €	10 000.00 €	13 540.00 €	crédits pour aménagement colombarium
VRD	Modification de l'accès à la rue du Port	opé 269	55 692.00 €	10 000.00 €	65 692.00 €	à voir liés au travaux AEP
VRD	Contournement	opé 213	17 500.00 €	19 500.00 €	37 000.00 €	
VRD	Trottoirs rue des Alluets (extension vers nouveaux lotissements)	opé 274	- €	60 000.00 €	60 000.00 €	
VRD	Renforcement électrique zone hôtelière, rue Grange Peyraud	opé 277		30 000.00 €	30 000.00 €	
VRD	Création d'un poste rue du Godimut	opé 276		80 000.00 €	80 000.00 €	
VRD	Renforcement électrique RD 65 (lotissement artisanal)	opé 275		30 000.00 €	30 000.00 €	voir si possibilité de faire un PEPE
VRD/ENVIRONNEMENT	Reprises des trottoirs et enlèvement des arbres rue du Levant (TC1+TC)	opé 265	- €		- €	pour 2019 si pas possible, présenter aux subventions en 2018
URBANISME	Modifications du PLU (droit commun et simplifiée)+étude opportunité	opé 261	2 700.00 €	2 000.00 €	4 700.00 €	numérisation+duplication PLU
URBANISME	Modification simplifiée 2 PLU					
URBANISME	PLU : déclaration de projets parc photovoltaïque 1	opé 270	2 100.00 €	13 300.00 €	15 400.00 €	commissaire enquêteur, annonces légales et numérisation
ADMINISTRATION	Digitalisation administration	opé 271	4 666.00 €		4 666.00 €	
VRD	Aménagement place des Mariniers	opé 256	82 575.00 €	9 425.00 €	92 000.00 €	
VRD	Renforcement électrique rue des Bonnes (lotissement)	opé 266	14 375.00 €	- €	14 375.00 €	
SECURITE	Réhabilitation du parc de vidéoprotection	opé 278	- €		- €	Audit
ADM	Création parc antennes hertziennes services fonctionnels municipaux	opé à def	- €		- €	
<b>TOTAL</b>			<b>254 093.00 €</b>	<b>900 325.00 €</b>	<b>1 154 418.00 €</b>	

Les autres investissements

INVESTISSEMENTS HORS PROGRAMMES 2018						
COMMISSION	OBJET	IMPOT	Report (RAR)	A ouvrir 2018	Total	Note
EQUIPEMENTS	traceur ST (édition de plans)	2183				
	matériel (debroussailluse, souffleur, karcher, perforeuse visseuse)	2188		2 700.00 €	2 700.00 €	
	camion plateau	21571				
	machine pour nettoyer les pavés	2188		4 500.00 €	4 500.00 €	
	matériels espaces verts (motobineuse, rotofil et aspirateur à feuilles)	2188		10 300.00 €	10 300.00 €	
	"GBA" ferraille vigipirate	2188				
ECOLES	mobilier classe supplémentaire école élémentaire	2184		4 000.00 €	4 000.00 €	
	malette informatique tablettes école	2183		9 200.00 €	9 200.00 €	
	tables de tennis cour de récréation	2188				
	mobilier école maternelle (meuble de rangement hall)	2184		1 000.00 €	1 000.00 €	
VRD	éclairage (impasse des Cèdres, renfo élec. Godimut dossier Georges, place des Mariniers)	2041582	11 236.00 €	50.00 €	11 286.00 €	
	éclairage public rue du Château	2041582				
	éclairage public Alluets	2041582		11 400.00 €	11 400.00 €	avec programme trottoirs
VRD	extensions électriques	21534	2 137.00 €	8 000.00 €	10 137.00 €	RAR PC Maconnes, rue du Port
SECURITE	caméra des Bonnes	2188	13 476.00 €	- €	13 476.00 €	
	licence + gestion centralisée à distance des caméras uniquement celles du centre ville (6caméras)	2051				
	caméra Pont	2188		2 000.00 €	2 000.00 €	
Administration	logiciel de gestion des marchés	2051				à voir sinon pour 2019
	pc pour ST (agents)	2183				
Cérémonies	Sapins lumineux	2188		3 000.00 €	3 000.00 €	
	illuminations	2188		6 000.00 €	6 000.00 €	
Bibliothèque	bacs de rangement	2184		600.00 €	600.00 €	
Urbanisme	provision acquisitions de terrains (emplacements réservés)	2111		6 000.00 €	6 000.00 €	
<b>TOTAL</b>			<b>26 849.00 €</b>	<b>68 750.00 €</b>	<b>95 599.00 €</b>	

**Fonctionnement - Dépense** **Total : 32 280.48 €**Annuité de la dette

Compte : 66111      Opération :      Fonction :      Total : 32 280.48 €

Code et désignation de l'emprunt	Annuité
CA08 - Réseaux, Fil Guipé	10 181,11 €
ecole mat - ecole maternelle	4 809,37 €
FG06 - Financement fil Guipé	17 290,00 €

**Investissement - Dépense** **Total : 158 224.52 €**

Compte : 1641      Opération :      Fonction :      Total : 158 224.52 €

Code et désignation de l'emprunt	Annuité
CA08 - Réseaux, Fil Guipé	46 666,68 €
ecole mat - ecole maternelle	18 224,51 €
FG06 - Financement fil Guipé	93 333,33 €

Endettement pluriannuel

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2018	190 505.00 €	32 280.48 €	158 224.52 €	0.00 €	0.00 €	1 001 589.12 €
2019	184 905.00 €	26 327.44 €	158 577.56 €	0.00 €	0.00 €	843 364.60 €
2020	179 304.99 €	20 367.61 €	158 937.38 €	0.00 €	0.00 €	684 787.04 €
2021	173 704.99 €	14 400.82 €	159 304.17 €	0.00 €	0.00 €	525 849.66 €
2022	168 104.99 €	8 426.86 €	159 678.13 €	0.00 €	0.00 €	366 545.49 €
2023	66 247.03 €	3 410.19 €	62 836.84 €	0.00 €	0.00 €	206 867.36 €
2024	23 033.88 €	2 586.07 €	20 447.81 €	0.00 €	0.00 €	144 030.52 €



**Budget consolidés**

	<b>Section de fonctionnement</b>	<b>Section d'investissement</b>
Budget principal	3 008 425.49 €	1 465 737.56 €
Budget annexe eau potable	161 435.79 €	418 998.85 €
Budget annexe assainissement	182 774.19 €	241 105.00 €
Total	3 352 635.47 €	2 125 841.41 €

**Evolution des ratios**

	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<i>Moyenne de la strate données 2016 DGFIP</i>
Nombre d'habitants (population légale)	3034.00	3142.00	3187.00	3175.00	
Résidences secondaires	19.00	20.00	21.00	22.00	<i>nc</i>
Potentiel financier par habitant	803.95 €	940.26 €	953.22 €	895.46 €	<i>841.70 €</i>
Dépenses réelles de fonctionnement/habitant	797.66 €	730.63 €	750.71 €	880.48 €	<i>738.00 €</i>
Produits des impositions directes/habitant	298.97 €	295.20 €	292.71 €	268.66 €	<i>371.00 €</i>
Recettes réelles de fonctionnement/habitant	865.87 €	885.47 €	925.43 €	760.56 €	<i>891.00 €</i>
Dépenses d'équipement brut/habitant	277.07 €	140.80 €	174.19 €	401.58 €	<i>273.00 €</i>
Encours de la dette / habitant	383.25 €	434.08 €	363.81 €	315.46 €	<i>685.00 €</i>
DGF/ habitant	106.59 €	93.86 €	80.34 €	72.44 €	<i>148.00 €</i>

Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	44.24%	48.88%	49.86%	44.89%	<i>48%</i>
Dépense de fonctionnement + capital dette/ recettes réelles de fonctionnement	98%	89%	86%	122.32%	<i>90.90%</i>
Dépense d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	32.00%	15.90%	18.82%	52.8%	<i>30.63%</i>
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	44.26%	49.02%	39.31%	41.5%	<i>76.87%</i>

Jean-Marc DELAVALLE  
Premier adjoint